MCH2 - Spécifications à respecter pour la matrice de conversion MCH1_MCH2

Eric Hofmänner - 2025-09-18 - Commentaire (1) - ProConcept

Matrice de conversion : nommage du fichier xlsx

Nous recevons de nombreuses matrices de diverses communes/associations, et pour chacune d'entre elles plusieurs versions par mois, au fur et à mesure que l'échéance approche et que des contrôles sont effectués. Ces fichiers sont reçus par messagerie, stockés sur notre serveur, et enfin traités par nos consultants.

Pour cette raison, et afin de faciliter le travail de tous et d'éviter des confusions, y compris pour vous, nous vous remercions de nommer votre fichier de manière similaire pour chaque envoi, mais toujours avec un élément variable permettant de distinguer un envoi d'un autre, et cela de manière chronologique. L'élément variable peut être soit une mention de version, soit une date (mais svpl, une date au format AAAA-MM-JJ, et non pas JJ-MM-AAAA, afin de garantir un tri ordonné par défaut).

Exemples de nommage pour votre matrice :

- ST-PREX-conversion-MCH2-V1.xlsx
- ST-PREX-conversion-MCH2-V2.xlsx

- PENTHALAZ-conversion-MCH2-2024-09-21.xlsx
- PENTHALAZ-conversion-MCH2-2024-10-04.xlsx
- PENTHALAZ-conversion-MCH2-2024-11-02.xlsx

Après avoir effectué les contrôles sur votre version de matrice, nous vous la renvoyons toujours avec le même nom de fichier que celui de l'envoi, auquel nous ajoutons une mention -retour- et avec les initiales du consultant qui a traité cette matrice.

Par exemple : PENTHALAZ-conversion-MCH2-2024-11-02-retour-EHO.xlsx. (où EHO est le consultant ayant traité la matrice)

Colonnes et lignes de la matrice

Ne modifiez pas ni ne supprimez les colonnes présentes dans la matrice (fichier xlsx) qui vous a été transmise.

Vous pouvez éventuellement ajouter des colonnes, telles qu'une colonne REMARQUE, DIVERS, COMMENTAIRE ou AUTRE, mais uniquement à droite de la dernière colonne standard. Attention, les colonnes ajoutées ne seront traitées que visuellement (pas de traitement de contrôle automatique sur celles-ci).

Chaque ligne est destinée à définir la conversion (ou la non conversion) d'un compte ou d'une fonction MCH1 en MCH2. N'insérez pas de lignes de séparation ou de mise en forme.

Ne pas utiliser de signes pour spécifier qu'il n'y a pas de valeurs

N'utilisez pas de signes pour spécifier qu'il n'y a pas de valeurs dans une cellule de la matrice. Si la cellule d'une colonne ne doit pas avoir de valeur, laissez la cellule vide :

Ne pas mettre des signes comme **-** ou **/** ni saisir une mention telle que **vide** ou **n/a**

qui sont inutiles et nous obligeraient à les enlever, à chaque fois.

S'il n'y a pas de valeur, ne saisissez rien dans la cellule, tout simplement.

Spécificités des colonnes

Colonne 'IMP_ACS_MCH_LINE'

Ne vous préoccupez pas de cette colonne. Nous la traitons par nos soins à chaque contrôle.

Colonnes 'MCH1_COMPTE_NO' et 'MCH2_COMPTE_NO'

Format

Le format des colonnes MCH1_COMPTE_NO et MCH2_COMPTE_NO est particulièrement important. Il doit être, et rester, en format Texte dans le tableur Excel. Vérifier cela notamment après l'éventuelle insertion d'une nouvelle ligne par vos soins.

L'expérience a montré qu'il y a souvent des problèmes pour les numéros des comptes de bilan qui utilisent un format avec une extension précédée d'un point (ce format est celui le plus utilisé pour les comptes de bilan).

Exemple : vous saisissez, dans la colonne MCH2_COMPTE_NO, un numéro de compte avec le numéro **1002.10** et la description **Banque UBS XYZ**. Si avant la saisie, la colonne (et donc la cellule) du numéro n'a pas été strictement spécifiée pour recevoir une valeur de type Texte, la valeur de la cellule de numéro de compte a de forte chance d'être transformée en **1002.1** (c'est-à-dire avec un 0 final tronqué). En effet, par défaut Excel interprétera votre valeur comme une valeur numérique, où le 0 final sera dans ce cas enlevé car inutile d'un point vue numérique. Et donc, lors du contrôle de votre matrice, notre programme relèvera une incohérence. Idem pour vos valeurs dans la colonne MCH1_COMPTE_NO.

Dans la définition des numéros de compte MCH2, optez pour un format uniforme par catégorie de compte (tous les comptes MCH2 de BILan ont le même format, tous les comptes de RESultat on le même format, et pareil pour les comptes d'INVestissement).

Unicité des numéros de compte

Un numéro de compte (MCH1 ou MCH2) ne peut apparaître qu'une fois dans l'ensemble de la matrice.

La migration MCH2 consiste en un changement de plan comptable, c'est-à-dire de numéros de comptes financiers et de fonctions (= divisions/services/dicastères). Nous ne prenons par exemple pas en charge le partage du solde ou du budget d'un compte MCH1 sur plusieurs comptes MCH2 (ceci impliquerait des transactions comptables).

De même, donner pour équivalence à plusieurs comptes MCH1 le même numéro de compte MCH2 n'est pas possible, puisqu'un numéro de compte est unique dans un plan comptable. Nous ne prenons pas en charge l'agrégat de solde ou de budget de plusieurs comptes MCH1 sur un seul compte MCH2.

Exemple d'un extrait de matrice (comptes BIL et RES) :

B	C	D	E	F
COMPTE_NATURE	MCH1_COMPTE_NO	MCH1_DESCRIPTION	MCH2_COMPTE_NO	MCH2_DESCRIPTION
BIL	9.280.460	Fonds affecté - épuration	2900.01	Financement spécial épuration
BIL	9.280.610	Fonds affecté - stat, prév. et sécurité rtière	2910.02	Fonds affecté - stat, prév. et sécurité rtière
BIL	9.280.650	Fonds affecté - défense incendie	2910.04	Financement spécial défense incendie
BIL	9.280.810	Fonds affecté - eaux	2900.03	Financement spécial eau
BIL	9.281.170	Fds rés pr camping et piscine	2910.05	Fds rés pr camping et piscine
BIL	9.281.180	Fonds rénovation pont cff - sel. conv.	2910.11	Fonds rénovation pont cff - sel. conv.
BIL	9.281.350	Fonds renouvellement/rénov. bâtiments	2910.06	Fonds renouvellement/rénov. bâtiments
BIL	9.281.431	Fonds renouvellement véhicules	2910.07	Fonds renouvellement véhicules
BIL	9.282.100	Fonds réserve administration gén.	2910.08	Fonds réserve administration gén.
BIL	9.282.101	Fonds de soutien des membre de la Municip	2910.12	C/c fonds de soutien des membres de la Municipalité
BIL	9.282.210	Fonds réserve pour pertes s/déb. impôts	2910.13	Créances fiscales douteuses
BIL	9.282.220	Fonds réserve pour pertes s/débiteurs	2910.14	Créances douteuses
BIL	9.282.430	Fonds réserve pour travaux futurs	2910.09	Fonds réserve pour travaux futurs
BIL	9.282.500	Fonds réserve pour écoles, sports et jeunes	2910.10	Fonds réserve pour écoles, sports et jeunesse
BIL	9.290.01	Capital	2999.00	Résultats cumulés des années précédentes
RES	100.309	Frais du conseil	01100.3099.0	Autres charges Conséil
RES	100.316	Location scanner votations	01100.3161.0	Location scanner votations
RES	100.365	Dons des jetons présence	01100.3636.0	Dons des jetons présence
RES	100.390	Imputations internes	01100.3900.0	Imputations internes pour prestations informatiques
RES	100.390.1	Imput. des charges salariales	01100.3910.0	Imputations internes pour prestations de service
RES	100.436	Remboursements de tiers	01100.4260.0	Remboursements et participations de tiers
RES	100.436.15	Rembt sur frais d'administration	01100.4612.0	Remboursements des jetons présence
RES	101.306	Indemnisations & rembt frais	01200.3001.0	Paiements aux autorités et commissions, frais forfaitaires
RES	101.380	Attrib au fds de soutien des membres de la M	01200.3511.0	Attrib au fds de soutien des membres de la Municipalité

Colonne ‘COMPTE_NATURE’

Il s’agit ici en fait de définir la **catégorie** de comptes (selon la terminologie dans ProConcept ERP).
Toutes les lignes de la matrice doivent avoir une valeur dans cette colonne.

Seules quatre valeurs sont possibles dans cette colonne :

- BIL pour les comptes de bilan
- RES pour les comptes de résultat (fonctionnement)
- INV pour les comptes d’investissement
- FCT pour les fonctions (= divisions/services/dicastères)

Il est possible que votre matrice ne contienne pas de comptes d’investissement (INV) à ce jour. Mais vous devrez en utiliser dès le 1er janvier de l’année de votre passage au MCH2, pour comptabiliser les dépenses et les recettes d’investissement. Or comme à cette date vous n’aurez certainement pas encore migré en MCH2, il paraît nécessaire que les comptes d’investissement nécessaires soient déjà créés, en MCH1 (même si non utilisé avant le 1er janvier de l’année de votre passage au MCH2).

La valeur associée à celle du compte MCH1 doit être la même que celle associée au compte MCH2 (on ne peut pas avoir BIL en MCH1 et INV en MCH2, par exemple).

A propos des fonctions (valeur FCT)

Vos fonctions existantes MCH1 doivent également être converties en fonctions MCH2.

Par exemple:

B	C	D	E	F	G	H
COMPTE_NATURE	MCH1_COMPTE_NO	MCH1_DESCRIPTION	MCH2_COMPTE_NO	MCH2_DESCRIPTION	Pas utilisé en MCH2	
FCT	101	CONSEIL COMMUNAL	01100	LEGISLATIF		
FCT	102	MUNICIPALITE	01200	EXECUTIF		
FCT	110	ADMINISTRATION	02200	ADMINISTRATION GENERALE		
FCT	140	ENERGIE - DURABILITE	76100	Protection de l'air et du climat		
FCT	150	BIBLIOTHEQUE	32100	BIBLIOTHEQUE		
FCT	151	FESTIVAL DE JAZZ	32201	FESTIVAL DE JAZZ		
FCT	152	SOCIETES LOCALES			1	
FCT	154	FESTIVAL LAVAUX CLASSIQUE	32202	FESTIVAL LAVAUX CLASSIQUE		
FCT	160	TOURISME	84000	TOURISME		
FCT	170	INSTALLATIONS SPORTIVES			1	
FCT	171	TERRAIN RUVINES	34101	TERRAIN RUVINES		
FCT	172	TIOLEYRE - INSTALLATIONS			1	
FCT	180	TRANSPORTS PUBLICS	62100	INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS PUBLICS		
FCT	190	SERVICE INFORMATIQUE	02230	Informatique et telecommunication		
FCT	210	IMPOTS	91000	IMPOTS		
FCT	220	SERVICE FINANCIER	96100	Intérêts		
FCT	310	TERRAINS	02900	TERRAINS		
FCT	320	FORETS	82000	FORETS		

Une fonction MCH1 pourrait ne plus être utilsée en MCH2.

Vous définirez certainement de nouvelles fonctions pour le MCH2. Celles-ci doivent également être mentionnées dans la matrice, mais bien évidemment sans équivalent MCH1. Exemple :

B	C	D	E	F
COMPTE_NATURE	MCH1_COMPTE_NO	MCH1_DESCRIPTION	MCH2_COMPTE_NO	MCH2_DESCRIPTION
FCT			11200	Sécurité routière
FCT			21400	Écoles de musique
FCT			21709	Daillens 2
FCT			21803	AJERCO, parascolaire
FCT			57100	Aides, non mentionné ailleurs
FCT			57900	Administration des services sociaux, gestion administrative ARAS
FCT			61510	Places de stationnement
FCT			62900	Transports publics régionaux
FCT			62910	Transports publics urbains
FCT			63300	Autres systèmes de transport
FCT			74100	Corrections de cours d'eau
FCT			76100	Protection de l'air et du climat, programme PECC
FCT			95000	Parts aux recettes, autres
FCT			96100	Intérêts

Enfin, les fonctions MCH2 doivent avoir le même format (par exemple 5 positions).

Colonne ‘MCH2_DESCRIPTION’

Cette colonne reçoit la description d’un compte MCH2 dont le numéro est défini dans la colonne MCH2_COMPTE_NO. Si la description souhaitée en MCH2 est la même que celle du compte MCH1 y relatif, il n’est pas obligatoire de spécifier la description MCH2. Vous pouvez dans ce cas laisser la colonne MCH2_DESCRIPTION vide. Par défaut, la description du compte MCH1 sera conservée (de fait, on ne changera alors que le numéro de ce compte).

Colonne ‘Plus utilisé en MCH2’

Si un compte MCH1 ne sera plus utilisé au 1er janvier de l’année de passage au MCH2, alors saisissez la valeur 1 dans la colonne Plus utilisé en MCH2.

Remarque: Un compte MCH1 qui ne sera pas utilisé en MCH2 ne signifie pas forcément qu’il ne doit pas être converti en MCH2 (c’est-à-dire recevoir un numéro de compte MCH2 dans votre matrice) !

En effet, pour pouvoir obtenir une comparaison du solde ou du budget de l’année précédente d’un compte lorsque vous serez en MCH2, ce compte doit avoir été converti en MCH2, même si son solde et son budget de l’année courante est à zéro et défini dans la matrice comme plus utilisé en MCH2. Si ce compte MCH1 n’était pas converti en MCH2, il n’apparaîtrait pas dans la classification de comptes MCH2, quand bien même un solde ou un budget année précédente existait pour ce compte.

Les comptes que vous aurez définis comme ‘Plus utilisé en MCH2’ recevront automatiquement au moment de la migration une date de fin de validité au 31 décembre de l’année précédent votre passage au MCH2 (sauf s’il existe déjà une date de fin de validité antérieure à cette dernière).

Colonne ‘Longueur description MCH2 (max 60 car.)’

La longueur des descriptions MCH2 ne doit pas dépasser les 60 caractères.